

COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS)
Installation de stockage de déchets non dangereux
Société SUEZ RV Ile-de-France
Liancourt-Saint-Pierre

Compte-rendu de la réunion du 13 octobre 2022

La Commission de Suivi de Site a commencé par une visite du site à 15h00, puis s'est tenue en salle des fêtes de Liancourt-Saint-Pierre à 16h15 sous la présidence de M. Christophe Vallet, responsable du Bureau de l'Environnement de la Direction Départementale des Territoires de l'Oise (DDT).

Participaient à cette réunion :

- M. Laurent STEINER, responsable de site de Liancourt-Saint-Pierre,
- M. Pierre-Yves LONGLET, ingénieur d'exploitation,
- Mme Amanda ETIENNE, ingénieur environnement,
- Mme Sophie LEVEQUE, vice-présidente du Conseil départemental,
- M. Bertrand GERNEZ, président de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle,
- M. Julien PREVISANI, directeur aménagement du territoire de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle
- M. Sylvain LE CHATTON, maire de la commune de Liancourt-Saint-Pierre,
- M. Patrick MONTILLON, maire de la commune de Lierville,
- M. Hervé DESSEIN, maire de la commune de Lavillertertre,
- M. Georges-Marc GUILLAUME, 1^{er} adjoint au maire de la commune de Lavillertertre,
- M. Jacques LERAILLE, président de l'association Les Amis du Bochet,
- M. Pierre CHATAIGNE, association Les Amis du Bochet,
- M. Michel HENIQUE, association les Amis du Vexin Français,
- Mme Laurine CORTESI, agent de bascule, représentante du personnel,
- M. Sébastien DUPLAT, inspecteur des installations classées, DREAL,
- Mme Pauline AVENEL, stagiaire à la DREAL.

Excusés :

- M. Florent BOISSY, adjoint au maire de la commune de Lierville,
- M. Didier MALE, président du Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise (ROSO).

Arrivée sur site à 14h30

M.Steiner, responsable du site nous accueille et nous présente ses collaborateurs qui nous accompagneront pour la visite et également pour la réunion.

A la fin de la visite, M. Vallet remercie M. Steiner et son équipe.
La réunion se poursuit à la salle des fêtes de Liancourt-Saint-Pierre.

M. Vallet ouvre la séance à 16h15, donne lecture de l'ordre du jour :

- 1 – Approbation du compte-rendu de la séance du 21 juin 2018,
- 2 – Rapport d'activité de l'exploitant,
- 3 – Rapport de l'inspection des installations classées,
- 4 – Questions diverses.

1 – Approbation du compte-rendu de la séance du 21 juin 2018

Après consultation des membres de la CSS, le compte-rendu de la précédente réunion est validé.

2 – Rapport d'activité de l'exploitant

M. Longlet présente les rapports d'activités du site pour les années 2019-2020-2021, envoyés par voie électronique aux membres de la CSS.

M. Leraillé aborde le point des déchets provenant prioritairement de l'Oise et de ceux pouvant provenir d'un rayon de 50kms, donc de l'Île-de-France.

M. Vallet indique que la provenance des déchets est conforme aux prescriptions de l'arrêté préfectoral applicable. Il ajoute le fait que ce point est systématiquement évoqué lors chaque CSS.

M. Leraillé demande précisions sur la consommation d'eau potable en 2021 qui est de 350m³, alors que la consommation indiquée dans l'arrêté préfectoral ne doit pas dépasser 100m³.

M. Steiner répond qu'il y a eu une fuite d'eau sur la plateforme.

M. Montillon demande si l'ancienne zone de stockage exploitée en remblais a fait l'objet d'une demande.

M. Duplat répond que le remblais a fait l'objet d'un permis d'aménager examiné lors en parallèle du dossier d'enregistrement a été déposé en 2020. Il a été intégré à l'arrêté modificatif des conditions d'exploitation en date du 13 octobre 2020.

M. Le Chatton demande si un arrêté préfectoral a une valeur juridique supérieur à un permis d'aménager, ou au Code de l'environnement voire encore celui de l'urbanisme.

M. Duplat prend note de la question.

M. Montillon fait état du projet d'agrandissement du site et indique ne pas avoir connaissance de demande d'autorisation d'urbanisme déposé.

M. Longlet répond que le projet est au stade de l'étude.

M. Le Chatton s'enquiert de la provenance de déchets.

M. Steiner indique que les déchets proviennent de sites situés à moins de 50 kms et qu'environ 15 % proviennent du département.

M. Gernez indique que les coûts de l'enfouissement ont augmenté. La taxe pour l'incinération est de 10 € et celle pour l'enfouissement est de 50 €. Les ordures ménagères de la communauté de commune seront incinérées dans l'installation de valorisation énergétique de Villers-Saint-Paul.

Au total, 32 communes sont concernées.

Afin de mieux anticiper et pour se projeter dans l'avenir, il conviendrait de disposer d'une analyse sur les dix dernières années et une prospective sur les 10 années à venir.

En effet, la loi ZAN (zéro artificialisation nette) impose de diviser par 2 les surfaces artificialisables pour les 10 prochaines par rapport à celles artificialisées les 10 années qui précèdent.

Il n'est pas souhaitable que l'extension du site pour 30 hectares diminue d'autant la capacité à construire de la collectivité.

M. Lierville demande des précisions sur le périmètre de l'extension et si une modification du PLU est nécessaire au regard de l'ampleur du projet.

M. Steiner rappelle que le projet n'est pas encore abouti.

M. Leraillé souligne que les déchets ne sont pas totalement recouverts mais saupoudrés, alors que l'arrêté préfectoral mentionne que « la zone d'exploitation est recouverte tous les soirs et avant chaque jour férié et week-end ». Ce qui selon lui n'est pas le cas, engendrant des odeurs.

Mme Lévêque quitte la séance à 17h25.

M. Vallet remercie M. Longlet pour sa présentation et invite les membres à passer au rapport de l'inspection des installations classées.

3 – Rapport de l'inspection des installations classées

M. Duplat présente le bilan administratif de la CSS, les bilans annuels de la société SUEZ RV IDF et les actions menées.

Il rappelle qu'il suit le site de Suez depuis deux ans.

M. Gernez quitte la séance à 17h30.

M. Duplat porte à la connaissance des membres de la CSS qu'une inspection sur site est prévue sur site le 25 octobre 2022.

Les membres de la CSS n'ayant plus d'observations à formuler, M. Vallet remercie les participants et clôt la réunion à 18h15.

Le Président

Christophe Vallet

